

Référentiel de validation des acquis du BIC

La FFST, en tant que fédération délégataire du ministère des sports dans le champ de compétence lié à l'ensemble des pratiques de sport de traction canine sur terre et sur neige, est autorisée à promouvoir ce diplôme fédéral et s'applique seulement au sein de celle-ci.

Le BIC est proposé aux licenciés FFST, par le processus de validation des acquis (VAE) et est accessible aux adhérents majeurs de la FFST à jour de leur licence qui la demande, sur inscription avec écrit de recommandation du président(e) de l'association (club) dont il est l'adhérent ou l'adhérente. Le prérequis et l'exigence préalable est de justifier d'une expérience d'au moins 2 années en tant que membre actif au sein d'un club, d'une ligue ou de la Fédération ou d'une expérience en accueil, en conseil, en accompagnement d'une activité liée au « chien ».

L'inscription du demandeur sera validée si toutes les pièces justificatives sont fournies, la Charte FFST renvoyée et signée et le règlement effectué.

Montant d'inscription de la VAE BIC : 15€

Les modalités d'inscription au BIC par VAE :

- Demande d'inscription sous le lien suivant:
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScWzBYE5Yz0VY4C1sgPeKdJSOeqjTIT3TmDGWgZH8t8epOtLw/viewform>

- Sous 2 jours ouvrés, le postulant recevra le dossier d'inscription
- A la réception de la fiche d'inscription d'engagement en VAE et des documents obligatoires et du règlement de 15€, le postulant recevra le Livret de Validation des acquis pour le BIC

Documents obligatoires :

- Fiche d'inscription
- Lettre de recommandation du Club
- Lettre de motivation
- Copie de la carte d'identité
- Extrait de casier judiciaire n°3
- Licence FFST valide sur la saison

Procédure de validation des acquis pour le Brevet d'Initiateur de Club :

À la suite de la validation de son inscription en VAE pour le BIC, Le postulant recevra le Livret de VAE et il a 30 jours pour adresser par mail (secretariat@ffstmushing.org) le dossier, nommé Livret de Validation des Acquis au secrétariat de la FFST.

Le livret de Validation des Acquis du Brevet d'initiateur, sera soumis à la Direction des opérations qui encadre les clubs et ligues de la FFST qui rendra un avis favorable ou défavorable sous 10 jours ouvrés.

Avec l'avis favorable de la Direction des opérations, le postulant sera convoqué à un entretien de soutenance pour la validation de son Brevet d'initiateur de club. Le jury d'entretien sera composé de trois membres du Comité Directeur (1 membre de la Direction de la Formation, 1 membre de la Direction Technique, et 1 membre de la direction d'administration).

Un stage de mise en pratique pourra être proposé au postulant, afin de confirmer l'ensemble de ses compétences pour être Initiateur de club de la FFST.

La validation des acquis (VAE) et l'obtention du titre d'initiateur de club FFST sera validé sur l'ensemble Un diplôme sera remis au candidat d'Initiateur de club. Le nom de l'initiateur de club sera référencé sur le site de la FFST.

Une mise à jour des acquis et des connaissances sera proposé tous les cinq ans.

Les attributions de l'initiateur de club :

Le BIC offre la possibilité aux futurs diplômés d'intervenir dans le cadre de l'animation de nos activités. L'initiateur de club est un élément incontournable de la cohésion du club. Il est le référent du président en matière d'accueil et d'orientation des adhérents débutants. C'est un cadre à part entière dont la mission primordiale valorise la promotion et l'accès aux disciplines de notre Fédération.

Les prérogatives pour la délivrance du BIC par VAE:


- **Justifier d'une expérience d'au moins 2 années en tant que membre actif au sein d'un club, d'une ligue ou de la Fédération ou d'une expérience en accueil, en conseil, en accompagnement d'une activité liée au « chien ».**
- **Avoir la capacité de faire preuve d'un savoir être en adéquation avec l'esprit de FFST.**
- **Avoir la capacité de faire preuve savoir-faire dans la pratique des sports canins attelés et dans le respect des valeurs de la FFST.**
- **Faire preuve de pédagogie et de capacités d'accueil, de conseil dans un objectif de promotion et de déploiement des disciplines des disciplines de la FFST.**
- **Respecter la chartre de la FFST.**

Référentiel validé le 5 septembre 2023


La Directrice de la Formation



La Directrice Technique

N. Dietrich


Le Vice-Président


Président par intérim

La Secrétaire

SCO

